

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Verchères, tenue le 3 février 2014 à 20 heures, à laquelle assemblée sont présents :

Le maire monsieur Alexandre Bélisle;

La conseillère madame Michèle Tremblay, les conseillers messieurs André Dansereau, Luc Fortin, Gilles Lamoureux et Claude Ménard.

Est absent : Monsieur Roger Benjamin

Sont aussi présents: Luc Forcier, directeur général et Martin Massicotte, directeur général adjoint et urbaniste.

034-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

035-2014 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par madame Michèle Tremblay, et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 13 janvier 2014, tel que lu.

Adopté.

036-2014 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur Gilles Lamoureux et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 janvier 2014, pour les chèques #1413 au #1673 totalisant 739 161,68\$ et les chèques du règlement #457-2011.

Adopté.

037-2014 CORRESPONDANCES

Aucune.

038-2014 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #498-2014 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA REVITALISATION DE L’AFFICHAGE COMMERCIAL DE TOUT COMMERCE À L’INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN, EXCLUANT LA ZONE INDUSTRIELLE.

Madame Michèle Tremblay donne avis de motion qu'un règlement pour un programme d'aide financière pour l'affichage commercial, sera présenté à une séance ultérieure.

Demande est faite en même temps, de la dispense de lecture du règlement ci-devant remis aux membres du conseil, le tout conforme au code municipal.

039-2014 ADOPTION DU RÈGLEMENT #495-2014 SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité doit adopter à nouveau un code sur l'éthique et la déontologie après chaque élection générale;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 13 janvier 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur André Dansereau et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement #495-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie, version 2011, sans modification.

Adopté.

040-2014 ADOPTION RÈGLEMENT #496-2014 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 650 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 2 650 000\$ POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE BUSSIÈRES ET UNE PORTION DES RUES DALPÉ ET BOUSQUET

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2014 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 117 du projet de loi 45, un règlement dont plus de 50% des coûts sont couverts par une aide financière du gouvernement n'a pas besoin de l'approbation des électeurs ;

ATTENDU que la Municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 1 142 030\$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU que la Municipalité affecte à ce projet une portion des montants à recevoir pour le transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, soit une somme de 905 400\$. Ce montant étant revu à la baisse si le coût des travaux diminue ;

ATTENDU que les plans, devis et la surveillance sont déjà couverts par le règlement 483-2013 ;

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu unanimement d'adopter le règlement #496-2014 et il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Les attendus du présent règlement font partie intégrante du présent règlement de même que les confirmations de subvention en « annexe A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie au montant de 2 650 000\$ incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Génipur en date de septembre 2013, lequel fait partie intégrante du présent règlement comme « annexe B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 650 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 650 000\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt au montant de 2 650 000\$, pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie payables par les riverains, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une portion de l'emprunt au montant de 2 650 000\$ par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
a) immeuble résidentiel chaque entrée de service	1
b) immeuble commercial chaque entrée de service	1
c) autre immeuble chaque entrée de service	1

ARTICLE 6

Tout propriétaire ou occupant de qui est exigée la compensation en vertu de l'article « 5 » peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fournie par la compensation exigée à l'article « 5 ».

Le paiement doit être effectué avant le financement permanent. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajouté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

- PIQM volet 1.5 1 142 030\$
- Taxe d'accise 905 400\$ *

(*pour un maximum du coût des travaux de la section Bussières, de Dalpé à Bousquet.)

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

041-2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2014 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS #468-2012 ET #484-2013 POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES ST-ALEXANDRE, DALPÉ, ST-BENOIT, ST-ANDRÉ ET LÉOPOLD

CONSIDÉRANT que la Municipalité a toujours informé les citoyens que les travaux seraient répartis sur le nombre d'entrées de service;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu d'adopter le règlement 497-2014 et il est décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le tableau montré à l'article 5C du règlement #468-2012 et à l'article 2 du règlement #484-2013 est modifié par celui-ci :

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
a) immeuble résidentiel chaque entrée de service	1
b) immeuble commercial chaque entrée de service	1
c) autre immeuble chaque entrée de service	1

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté.

042-2014

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 01-2014 : 403-407 MARIE-VICTORIN

À l'immeuble sis au 403 à 407 route Marie-Victorin formé des lots 201 ptie, 202-1 et 202-2 ptie une demande de dérogation est déposée afin de faire reconnaître comme conforme un lotissement pour un terrain de 40,0 m de largeur dans sa partie de marge de recul avant de construction au lieu du 44,0 m réglementaire.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du CCU;

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure DM 01-20104, avec les conditions suivantes :

- a) Conserver en tout temps la clôture blanche en planches de bois verticales telle qu'on l'a connaît en date d'aujourd'hui, sauf pour la partie de 5,0 m à enlever pour faire l'entrée;
- b) Garder un corridor d'arbres le long de la route Marie-Victorin;
- c) Ne pas couper d'arbres sur le terrain sans avoir au préalable fait approuver un projet de construction ou d'aménagement du terrain (sauf pour un arbre dangereux).

Adopté.

043-2014 TRAVAUX BRANCHE 29 DU RUISSEAU CODERRE

CONSIDÉRANT que l'application du règlement 166 de la MRC sur la gestion des cours d'eau et la répartition selon le bassin de drainage comme nous l'avons toujours fait par le passé donne des résultats non souhaitables au niveau de la taxation des propriétés boisées de Verchères;

CONSIDÉRANT que le boisé de Verchères constitue le plus grand massif boisé de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et que celui-ci constitue un milieu d'intérêt pour la conservation de la nature;

CONSIDÉRANT que la topographie du boisé, qui est situé sur un plateau, fait en sorte que les propriétés du boisé ne peuvent retirer le même bénéfice que les sections de terres en culture dans tous travaux de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que dans le dossier de la Branche 29 du Ruisseau Coderre, les travaux sont déjà effectués et que les règlements ainsi que la mise en application du mode de répartition du coût de ces travaux ont été approuvés par la MRC' laquelle instance a la juridiction exclusive en cette matière;

CONSIDÉRANT que ce projet nous a permis aussi de revoir la politique d'information des propriétaires visés pour les travaux à réaliser pour le futur. Le tout pour corriger, le fait que les propriétaires du boisé dans ce cas-ci n'ont été informés que lors de la réception de la facture;

CONSIDÉRANT les rapports d'expert de la MRC, qui démontre une aggravation de la servitude d'écoulement provoquée par divers travaux de fossés et de rigoles dans le boisé. Ce qui permet de confirmer que les propriétés du bois de Verchères bénéficient des travaux;

CONSIDÉRANT que le bénéfice par contre n'étant pas le même que les terres en culture en raison des différents points déjà exposés;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par monsieur André Dansereau et unanimement résolu d'appliquer un coefficient de 30% sur les factures des propriétés boisées visées par les travaux de la Branche 29 du Ruisseau Coderre.

Le fonds général assumera la portion non facturée aux propriétés boisées dans les travaux de la Branche 29 du Ruisseau Coderre pour les travaux réalisés en 2012 et 2013.

De demander à la MRC que ce coefficient soit utilisé dans le futur pour tous travaux de cours d'eau touchant les propriétés du massif boisé de Verchères afin d'alléger la charge fiscale des propriétaires du boisé de Verchères compte tenu des contraintes d'usage et d'utilisation imposées par la CMM au profit de bénéfices et de services écologiques à l'échelle régionale et métropolitaine et considérant la particularité topographique du secteur.

De demander à la MRC de faire des pressions auprès des instances gouvernementales pour réduire les obligations envers les travaux de cours d'eau, qui font en sorte que ceux-ci ne peuvent se réaliser que durant une période de deux mois, avec des contraintes toujours de plus en plus nombreuses qui ont pour effet de faire bondir des coûts de réalisation.

Adopté.

044-2014 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et/ou la coordonnatrice au loisir à signer pour et au nom de la Municipalité les demandes de subvention dans le cadre d'Emploi d'été Canada.

Adopté.

- 045-2014 DEMANDE DE SUBVENTION 2014 : PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**
- Il est proposé par madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Luc Fortin et unanimement résolu de présenter une demande de subvention pour le programme d'amélioration du réseau routier et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite demande.
- Adopté.
- 046-2014 SEMAINE DES SCOUTS ET GUIDES DU 16 AU 22 FÉVRIER 2014**
- Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu de souligner la semaine des Scouts et Guides du 16 au 22 février 2014.
- D'autoriser le feu de joie des scouts le 22 février 2014 et d'autoriser le drapeau du Mouvement devant la mairie pour la semaine.
- Adopté.
- 047-2014 VÉLO-DUO : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**
- CONSIDÉRANT le grand succès du projet Vélo-Duo;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité a la collaboration de plusieurs partenaires pour assumer les coûts de ce projet;
- Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par madame Michèle Tremblay et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente 2014 avec Vélo-Duo.
- Adopté.
- 048-2014 ENGAGEMENT D'ÉTUDIANT À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-SCOLAIRE**
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;
- Il est proposé par monsieur Claude Ménard, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations et d'autoriser le directeur général à finaliser l'engagement de **monsieur Louis Provost** au poste d'étudiant préposé au prêt à la bibliothèque municipale-scolaire à raison de 5 heures semaine. Les heures augmentent durant l'été.
- De plus, la directrice est autorisée à engager d'autres étudiants parmi ceux rencontrés pour constituer une banque de remplaçants soit :
- Marie-Pierre Jacques
Noémie F. Verville
Erika Lupien-Angell
- Adopté.
- 049-2014 ENGAGEMENT D'UN COL BLEU SAISONNIER DE PARC AVEC CONNAISSANCES EN HORTICULTURE**
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;
- Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations et d'autoriser le directeur général à finaliser l'engagement de **madame Sylvie Lussier** au poste de col bleu saisonnier de parc avec connaissances en horticulture.
- Le tout selon la convention collective en vigueur.
- Adopté.

050-2014

DÉLÉGATION À LA VILLE DE SAINTE-JULIE – DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES EN COMMUN POUR L'ACHAT DE CAMIONS-OUTILS EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE l'article 14.3 du *Code municipal du Québec* permet à une municipalité de conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun une demande de soumissions pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QUE l'article 14.4 du *Code municipal du Québec* prévoit que toute partie à une entente prévue à l'article 14.3 peut déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente et que l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Verchères a reçu une proposition de la Ville de Sainte-Julie de préparer un document d'appel d'offres en commun pour l'achat de deux camions-outils en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la municipalité de Verchères désire participer à cet appel d'offres afin de se procurer un camion-outil en sécurité incendie et déléguer à la Ville de Sainte-Julie le pouvoir de présenter la demande de soumissions;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par madame Michèle Temblay et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Verchères délègue à la Ville de Sainte-Julie le mandat de préparer un document d'appel d'offres et de présenter la demande de soumissions en commun pour l'achat de deux camions-outils en sécurité incendie;

QUE pour permettre à la Ville de Sainte-Julie de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à lui fournir toutes les informations relatives au camion-outil nécessaire aux activités de la municipalité;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « Entente relative à une demande de soumissions publiques en commun pour l'achat de deux camions-outils en sécurité incendie », dont une copie est jointe à la présente résolution comme annexe I;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Julie.

Adopté.

051-2014

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT COURS DE NATATION (INTÉRIEURS)

Il est proposé par monsieur André Dansereau, appuyé par monsieur Luc Fortin et résolu unanimement d'adopter la politique de remboursement cours de natation (intérieurs) pour les 0-18 ans et 55 ans & +.

Adopté.

052-2014

ABSENCE DU CONSEILLER ROGER BENJAMIN

CONSIDÉRANT que monsieur Benjamin a des problèmes de santé ne lui permettant pas d'assister aux séances du Conseil;

CONSIDÉRANT l'article 317 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

Il est unanimement résolu que cette situation n'entraîne pas la fin du mandat de M. Benjamin en raison des motifs sérieux et hors de son contrôle et que la situation ne cause pas de préjudice aux citoyens de district ou de la municipalité.

Les élus lui souhaitent un prompt rétablissement.

Adopté.

053-2014

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE PAR LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – MODIFICATION DE L'ENTENTE

ATTENDU qu'en septembre 2011, la MRC de Marguerite-D'Youville a signé un protocole d'entente avec le MAMROT relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 3 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

ATTENDU qu'en novembre 2012, les Municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Varennes et Verchères signaient une entente avec la MRC pour la fourniture aux municipalités clientes de services d'ingénierie et d'expertise technique, via l'embauche d'un ingénieur régional à l'emploi de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite entente afin de remplacer les deuxième et troisième alinéas de l'article 7 afin d'attribuer un mode de répartition des frais de déplacement plus équitable;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux, appuyé par monsieur Claude Ménard et unanimement résolu d'adopter l'addenda numéro 1 à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Marguerite-D'Youville;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit addenda.

Adopté.

054-2014

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE SCÈNE DANS LE PARC DES PIONNIERS

Il est proposé par monsieur Luc Fortin, appuyé par madame Michèle Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité, toute demande d'aide financière pour le projet de scène dans le parc des Pionniers.

Adopté.

055-2014

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

056-2014

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h10, la séance est levée sur la proposition de madame Michèle Tremblay, appuyée par monsieur Gilles Lamoureux.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.très.

057-2014

Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Résumé de la période de questions de l'assemblée du Conseil du 3 février 2014

Question concernant l'ingénieur régional :

L'ingénieur régional est un employé partagé entre 4 municipalités. Nous désirons également partager les frais de déplacement sur la même base que le coût de la ressource.

Demande d'information sur le club social des pompiers :

Il s'agit d'un club social qui organise 3 ou 4 activités par année pour les pompiers, les conjointes et leurs enfants.

La municipalité les aide financièrement en retour de toutes les heures de bénévolat que font nos pompiers volontaires, de même que leurs conjointes.

Questionnement sur la part assumée par la Municipalité de Verchères dans les travaux de la Branche 29 du Ruisseau Coderre :

Sur les travaux de plus de 300 000\$ la part de Verchères est d'environ 100 000\$. Suite à la résolution de ce soir, 30 % sera assumé par les propriétés boisées de Verchères et le reste par le fonds général.

La municipalité demandera à la MRC qu'à l'avenir, pour les travaux touchant le boisé du haut plateau de Verchères, d'utiliser le même facteur de pondération. Et que le reste des coûts soient assumés par les autres propriétés touchées par les travaux, que celles-ci soient dans Verchères ou non.

Demande d'un citoyen qui aurait aimé avoir l'étude qui a permis d'établir le pourcentage assumé par les propriétés boisées :

Pour le moment et tant que le dossier ne sera pas classé, ce document constitue la position et la défense de la municipalité et n'est donc pas un document public.

Question sur le programme d'aide à l'affichage commercial :

La municipalité accordera une aide de 50% pour un maximum de 500\$ par projet. Il y a aussi un maximum de 5 projets qui pourront avoir l'aide par année. Le tout dans le but de favoriser l'amélioration de l'affichage dans la municipalité. Les entreprises qui désirent avoir de l'aide devront se conformer aux principes du PIIA sur l'affichage.

Questionnement sur les délais des procédures de modification de zonage :

Une fois que le Conseil a statué sur un dossier et qu'il a consulté le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), la procédure peut prendre 2 ou 3 mois.

Questionnement sur l'utilisation du défibrillateur :

Les pompiers sont devenus premiers répondants PR-1. Le service a débuté à la fin septembre 2013. L'équipement est déjà en utilisation.

Questionnement sur la facture dans dossier de la Rivière St-Charles :

En 2013, il y a eu plusieurs travaux à la station de pompage, toiture, pompes, etc.

Questionnement sur les numéros civiques sur Marie-Victorin :

Ceux-ci sont le résultat du passé. La municipalité n'a jamais voulu faire une refonte. Cela amène qu'il y a un décalage entre les numéros pairs et impairs.

Ceci ne constitue qu'un aperçu des principales questions à incidence communautaire, pour avoir plus de détail, l'idéal est de venir assister aux assemblées.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1413 AU #1428
 CHÈQUES #1461 AU #1550
 SAUF #1542
 CHÈQUES #1564 AU #1602
 CHÈQUES #1606 AU #1607
 CHÈQUES #1610 AU #1673
 SAUF #1620, #1625

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	444.65 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	33 195.33 \$
PR	TELUS	CELLULAIRES	1 308.56 \$
PR	GAZ MÉTRO	GAZ	476.03 \$
PR	BELL Canada	TÉLÉPHONE	2 503.40 \$
PR	PAIEMENT GLOBAL	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (DÉCEMBRE 2013)	215.72 \$
PR	DESJARDINS - SERVICES DE PAIEMENTS	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - TAXES (DÉCEMBRE 2013)	43.34 \$
PR	MARIE CLAIRE IDÉES	PÉRIODIQUES - BIBLIO (35.2€ EURO)	60.07 \$
1413	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION D'IMMEUBLE JANVIER 2014 (1 DE 12)	8 312.42 \$
1414	PG SOLUTIONS INC.	CONTRAT INFORMATIQUE 2014	44 551.28 \$
1415	COMBEQ	ADHÉSION 2014	333.43 \$
1416	RÉSEAU ENVIRONNEMENT	PROGRAMME ÉCONOMIE EAU POTABLE (PEER) 2014	1 063.52 \$
1417	ASS. QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL	COTISATION 2014	401.34 \$
1418	QUÉBEC MUNICIPAL	COTISATION FQM 2014	862.31 \$
1419	SOMUM SOLUTIONS	SERVICE ANNUEL (CESA) 2014	1 937.84 \$
1420	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ADHÉSION 2014	4 627.00 \$
1421	TOURISME MONTÉRÉGIE - ATR MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2014	465.65 \$
1422	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	STATION DE POMPAGE RIVIÈRE ST-CHARLES	19 362.00 \$
1423	CLD DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	PUBLICITÉ DANS LE GUIDE TOURISTIQUE OFFICIEL MONTÉRÉGIE 2014-2015	639.55 \$
1424	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE QC	COTISATION 2014	264.44 \$
1425	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT JANVIER 2014 (2 DE 5)	20 187.60 \$
1427	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	104.13 \$
1428	RÉSEAU ENVIRONNEMENT	ADHÉSION 2014	615.12 \$
1461	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION DÉCEMBRE 2013 (12 DE 12)	76.00 \$
1462	UBA INC.	CHLORE	1 961.65 \$
1463	CARGILL LTD M2083	SEL	6 041.48 \$
1464	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHARGEMENT DU 16 ET 17 DÉCEMBRE 2013 ET DÉPÔT NEIGE POUR CONTRECOEUR 17 DÉCEMBRE 2013	10 814.00 \$
1465	TRANSPORT C. JACQUES & FILS INC.	PIERRE-SABLE	516.33 \$
1466	LUMEN	UNITÉ DE CHAUFFAGE ET PIÈCES USINE FILTRATION	1 852.40 \$
1467	KORVETTE 01	LAMPE VOIRIE	10.34 \$
1468	ENVIRO-SYSTÈMES INC.	ENTRETIEN STATION ÉPURATION	479.62 \$
1469	ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME	ADHÉSION 2014	546.13 \$
1470	CIMA+	MISE À NIVEAU INSTALLATION STATION STE-FAMILLE	819.20 \$
1471	MINISTRE DES FINANCES/SÉCURITÉ PUBLIQUE	14 ^E COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE 17, 18 ET 19 FÉVRIER 2014	320.00 \$
1472	EXCAVATION SIMON VINCENT INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT 596 MARIE-VICTORIN JANVIER 2014 (2 DE 3)	766.50 \$
1473	CLD DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	PLACEMENT PUBLICITAIRE DANS LE RÉPERTOIRE DES ENTREPRISES 2014 DE LA MRC	275.00 \$
1474	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	INSTALLATION COMPTEUR D'EAU AUX 101, 150A C-LAVALLÉE, 7 ST-PASCAL, 630 DUVERNAY. PASSER CAMÉRA DRAIN PRINCIPAL AU 20 BAILLARGÉ ET ARTICLES DE TUYAUTERIE. CHANGER CAPTEURS DÉFECTUEUX (VITRERIE VERCHÈRES/ ENTREPÔT PETIT-COTEAU/SÉCURITEX MARIE-VICTORIN/ AU 522 MARIE-VICTORIN)	2 128.92 \$
1475	RELIURE PARÉ INC.	RELIURE ET RÉPARATION - BIBLIO	166.08 \$
1476	BUROPRO CITATION	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	1 946.03 \$
1477	RUBANCO LTÉE	FOURNITURE DE BUREAU ADM., BIBLIO ET USINE DE FILTRATION	321.00 \$
1478	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	PIÈCES ET RECHARGE DE CYLINDRE D'AIR PROTECTION INCENDIE	294.06 \$
1479	SAMIR MARDINI	ANIMATION - BIBLIO	421.55 \$
1480	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER JANVIER 2014 (1 DE 12)	186.84 \$
1481	DUNTON RAINVILLE, AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	1 711.69 \$
1482	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	ENTRETIEN LAMPADAIRES	944.00 \$
1483	MUNICIPALITÉ DE ST-AMABLE	ENTRAIDE RANG ST-JOSEPH (CABANE À SUCRE) 14 DÉCEMBRE 2013	525.00 \$
1484	CIT FINANCIAL LTD	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2018D DU 18/01/2014 AU 17/04/2014 (1 DE 4) -BIBLIO	90.26 \$
1485	INFO PAGE	SERVICE TÉLÉAVERTISSEUR PREMIERS RÉPONDANTS (1 DE 12)	154.63 \$
1486	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	MÉDIAPOSTE HIVER 2014, AVIS D'ÉBULLITION ET LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION	875.89 \$
1487	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	DÉBIT RÉSERVE 2014 ET ACHAT EAU -COMPTEUR DU 28/11/2013 AU 19/12/2013	1 091.10 \$
1488	ANDRÉ DANSEREAU	REMBOURSEMEN DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS	261.57 \$
1489	ROGER BENJAMIN	REMBOURSEMEN DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS	103.02 \$
1490	JULIE POIRIER	REMBOURSEMEN DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS	278.85 \$
1491	ÉRIC CORRIVEAU	REMBOURSEMEN DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS	64.39 \$
1492	PUBLICATIONS CCH	CONTRAT DES ORGANISMES PUBLICS - LOI COMMENTÉE, 2 ^E ÉDITION CYLINDRE AVEC BARRURE PORTE AVANT (4 CLÉS) ET BARRURE PORTE MÉCANIQUE ARRIÈRE PROTECTION INCENDIE	1 415.34 \$
1493	A.B. CARDINAL SERRURIER RIVE-SUD INC.	DIVERS (PATINOIRE /BUT, BADMINTON, HOCKEY)	587.58 \$
1494	LE GROUPE SPORTS-INTER PLUS INC.	FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2013	351.33 \$
1495	JEAN-CLAUDE BRUNELLE	LOCATION D'IMMEUBLE PASSAGE DE GRADE KARATÉ	294.34 \$
1496	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	REMBOURSEMENT CAFÉ CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	17.80 \$
1497	CAROLE LANGLOIS	ESSENCE	2 361.76 \$
1499	GARAGE PIERRE LARAMÉE INC.	GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION/CSST JANVIER À JUIN 2014 (1 DE 2)	1 861.50 \$
1500	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	PAPIER PHOTOCOPIEUR	1 381.43 \$
1501	ARIVA	PIÈCES ET ACCESSOIRES RÉSEAU D'ÉGOUT	540.89 \$
1502	RÉAL HUOT INC.	PIERRE-SABLE	2 082.39 \$
1503	DEMIX BÉTON/AGRÉGATS	ENTRETIEN PARC CHALET (PATINOIRE)	94.05 \$
1504	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	PAIEMENT FINAL CONTRAT GLISSOIRE	5 172.15 \$
1505	SNŌ INNOVATION	ABONNEMENT AU SEMAINIER 2014	448.40 \$
1506	SEMAMNIER PAROISSIAL	TÉLÉPHONE (1 DE 12)	28.47 \$
1507	6 TÉLÉCOM (I-ROUTES)	ENTRETIEN VÉHICULE	1 232.50 \$
1508	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	FOURNITURE DE BUREAU (COMPTES DE TAXES, REÇUS ET ENVELOPPES)	1 693.02 \$
1509	PG SOLUTIONS INC.	TÉLÉPHONE (RUES PRINCIPALES) JANVIER 2014 (1 DE 12)	41.21 \$
1510	GROUPE SL	TROPHÉE POUR MICHEL BLAIS PROTECTION INCENDIE	81.58 \$
1511	ARTICLE PROMOTIONNEL DANIEL DUPUIS	SUBVENTION ANNUELLE 2014	2 720.00 \$
1512	ASS. DES SCOUTS & GUIDES DE VERCHÈRES		

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1413 AU #1428
 CHÈQUES #1461 AU #1550
 SAUF #1542
 CHÈQUES #1564 AU #1602
 CHÈQUES #1606 AU #1607
 CHÈQUES #1610 AU #1673
 SAUF #1620, #1625

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1513	ENTREPRISES AGRITRAC INC.	CONTRAT DÉNEIGEMENT DÉPÔT POUR CONTRECOEUR 23 DÉCEMBRE 2013 ET CHARGEMENT VIEUX VILLAGE 24 DÉCEMBRE 2013	6 072.50 \$
1516	9211-0543 QUÉBEC INC.	ESSENCE	2 413.66 \$
1517	DEMERS QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE	PIÈCES ET ACCESSOIRES RÉSEAU D'ÉGOUT	148.01 \$
1518	ARÉO-FEU LTÉE	ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	255.51 \$
1519	GARAGE S. TREMBLAY	ENTRETIEN VÉHICULE	78.18 \$
1520	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	20.95 \$
1521	TENAQUIP LTD	TROUSSE PREMIERS SOINS/PINCES PROTECTION INCENDIE ET SEMELLES ANTIDÉRAPANTES/TABOURETS LOISIRS	472.08 \$
1523	AU GUEULETON VERCHÈRES INC.	BUFFET CLINIQUE DE SANG 19 DÉCEMBRE 2013	258.25 \$
1524	MÉTRO VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DUR./ADM., VOIRIE, PATINOIRE ET PARCS	315.70 \$
1525	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	ENTRETIEN VÉHICULES PROTECTION INCENDIE ET VOIRIE	157.81 \$
1526	GROUPE J L D - LAGUÉ	ENTRETIEN VÉHICULE	520.51 \$
1527	LES INST. ÉLECT. JEAN PROVOST INC.	LAMPADAIRE MARIE-ANNE LAROSE (ÉCLAIR-022), FEUX CLIGNOTANTS P.-COTEAU (ÉCLAIR-023) ET CHANGER BALLAST LOCAL DES SCOUTS SOUS-SOL DE LA CAISSE	8 590.77 \$
1528	CITOYEN	REMBOURSEMENT KARATÉ	95.00 \$
1532	LIBRAIRIE ALIRE	ACHAT DE VOLUME - BIBLIO	445.46 \$
1533	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES - BIBLIO	68.93 \$
1534	BAYARD JEUNESSE / LES DÉBROUILLARDS	PÉRIODIQUES - BIBLIO	45.93 \$
1535	EXPRESS MAG	PÉRIODIQUES - PARIS MATCH - BIBLIO	228.80 \$
1537	QUINCAILLERIE DESMARAIS INC.	ADM., VOIRIE, PARCS, PATINOIRE ET AU 596 MARIE-VICTORIN	497.35 \$
1538	ALTO COMMUNICATION	ÉCOUTEURS VOYAGEURS PROTECTION INCENDIE	114.96 \$
1539	CITOYEN	PROGRAMME MAISONS LÉZARDÉES (MUN) VER-ML-01	16 997.96 \$
1540	CITOYEN	PROGRAMME MAISONS LÉZARDÉES (MUN) VER-ML-02	20 000.00 \$
1541	CITOYEN	PROGRAMME MAISONS LÉZARDÉES (MUN) VER-ML-03	20 000.00 \$
1543	VISA DESJARDINS	REVUE FIOHQ (3 ANS), SOUPER DOSSIER COUR D'EAU (4 PERSONNES) ET DÎNER DG MRC	141.38 \$
1544	PHILPE MOREAU	CONTRAT POUR LES RUES (1 DE 5) PETIT-COTEAU À CALIXA-LAVALLÉE	1 103.76 \$
1545	COMITÉ RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	RESSOURCES HUMAINES 1 ^{ER} VER. (1 DE 3)	10 000.00 \$
1546	AUDIOTECH	DÉPÔT FÊTE NATIONALE SCÈNE/SONORISATION/ÉCLAIRAGE	1 500.00 \$
1547	AUDIOTECH	DÉPÔT SPECTACLE DE DANSE MODERNE SCÈNE/SONORISATION/ÉCLAIRAGE	2 485.43 \$
1548	ASD PROMOTION	SIFFLETS JOUES ROUGES	287.44 \$
1549	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	TRANSPORT ADAPTÉ MRC 2014	13 780.00 \$
1550	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	QUOTE-PART 2014 ET MATIÈRES RÉSIDUELLES JANVIER 2014 (1 DE 12)	185 431.75 \$
1564	ASS. DES DIR GÉN. MUNICIPAUX DU QUÉBEC	COTISATION 2014	780.00 \$
1565	MARTIN MASSICOTTE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2013 ET DÎNER COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC 18 DÉCEMBRE 2013	121.93 \$
1566	RICHARD JOBIN PLOMBERIE	DÉGELER TUYAU ET INSTALLATION COMPTEUR D'EAU AU 500 MARIE-VICTORIN	364.08 \$
1567	ASS. DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	COTISATION 2014	693.95 \$
1568	CANADIEN NATIONAL	ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) DÉCEMBRE 2013 (12 DE 12)	297.10 \$
1569	IDS INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2018D DU 01/01/2014 AU 12/03/2014 (1 DE 4) -BIBLIO	58.64 \$
1570	PITNEY WORKS	TÉLÉ-RECHARGE ET FRAIS D'OPÉRATION TIMBREUSE	5 806.25 \$
1571	GROUPE INDUSTRIEL DL INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	43.12 \$
1572	SÉCURITÉ CANINE PROVINCIALE	CHATS ERRANTS (27 À 20\$) ET APPEL EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE	850.81 \$
1573	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION STABILISATION DES RIVES M. MASSICOTTE (NON-MEMBRE)	446.10 \$
1574	SUZANNE GINGRAS	NAPPES DE TABLE ET TISSUS JOUES ROUGES	70.91 \$
1575	COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE	AUTRES BIENS NON DUR./VOIRIE, PARCS, PATINOIRE, DÉNEIGEMENT	487.07 \$
1576	ASS. DES SCOUTS & GUIDES DE VERCHÈRES	PORTION DU DON PROVENANT DU TOURNOI DE GOLF 2012 (SCOUTS)	10 601.20 \$
1577	MARCONAIR	ENTRETIEN DU 596 MARIE-VICTORIN (CHAUFFAGE)	297.79 \$
1578	LOGICIELS SPORT-PLUS INC.	FRAIS POUR UN POSTE SUPPLÉMENTAIRE - LOISIRS	431.15 \$
1579	FONDATION RUES PRINCIPALES	ADHÉSION 2014	2 012.06 \$
1580	ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES QC	COTISATION 2014	4 441.75 \$
1581	BIBLIOTHÈQUE PAUL-O.-TRÉPANIER	ANIMATION - BIBLIO	112.50 \$
1582	CONTRAT PROF. - LOISIRS	AUTRES ACTIVITÉS - LOISIRS	726.33 \$
1585	COPIBEC	FRAIS DE LICENCE BIBLIO SUR SUPPORT PAPIER POUR 2014	28.74 \$
1586	LOISIRS	SUBV. NATATION - FIN MARS 2014	176.05 \$
1594	A.E.A.H.B.V. - ASS. DES ENFANTS ET ADULTES HANDICAPÉS DE BOUCHERVILLE ET VARENNES	SUBV. ACCOMPAGNEMENT HANDICAPÉ POUR LAURENCE LABEL	500.00 \$
1595	LES INST. ÉLECT. JEAN PROVOST INC.	LAMPADAIRE INTERSECTION AUTOROUTE 30 ET MTÉE CALIXA-LAVALLÉE	1 253.47 \$
1596	C. PERREAULT CONST. INC.	RÉPARATION ÉGOUT RUE STE-MADELEINE	1 195.74 \$
1597	PROTÉGEONS VERCHÈRES	SUBV. LOCATION D'IMMEUBLE POUR LE 14 JUIN 2014	100.00 \$
1598	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DÉCEMBRE 2013 (12 DE 12)	344.93 \$
1599	CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	CONTRAT PHOTOCOPIEUR 2075SP FÉVRIER 2014 (2 DE 12)	270.11 \$
1600	VILLE DE CONTRECOEUR	ENTRAIDE DU 14 DÉCEMBRE 2013 POUR LE 41 CALIXA-LAVALLÉE	525.00 \$
1606	DISS TORSION INC.	ACTIVITÉS HIVER 2014	345.00 \$
1607	JOURNAL LA RELÈVE INC.	CHRONIQUE HEBD., AVIS PUBLIC RÉGL. 150-91 DM 11-2013, VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL, OFFRE D'EMPLOI COL BLEU SAISONNIER ET SURVEILLANT CHALET ET PATINOIRE	1 678.62 \$
1610	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MISES À JOUR 2012-06 ET 2013-04 DU RÔLE D'ÉVALUATION	6 047.15 \$
1611	CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VERCHÈRES	SUBVENTION ANNUELLE 2014	2 000.00 \$
1612	CLUB ST-LUC DE VERCHÈRES	SUBVENTION ANNUELLE 2014	1 850.00 \$
1613	COMITÉ SOCCER VERCHÈRES	SUBVENTION ANNUELLE 2014	4 000.00 \$
1616	COMITÉ D'ENTRAIDE DE VERCHÈRES	SUBVENTION ANNUELLE 2014	2 000.00 \$
1617	COMITÉ MÉDIATION CITOYENNE	SUBVENTION ANNUELLE 2014	1 450.00 \$
1618	GARDE CÔTIÈRE - UNITÉ 50	SUBVENTION ANNUELLE 2014	500.00 \$
1619	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	SUBV. GALA DE LUTTE FÉVRIER 2014	750.00 \$
1621	SOS TECHNOLOGIES ACTION URGENCE	PROGRAMME OXY-VIE PROTECTION INCENDIE	53.97 \$
1622	ÉLECTRICITÉ MICHEL LANGLOIS INC.	LAMPADAIRE PASSAGE PIÉTON PRÈS DU 438 MARIE-VICTORIN	192.52 \$
1623	LES INST. ÉLECT. JEAN PROVOST INC.	INSTALLATION CAMLOK PANNEAU D'ALIMENTATION DES CANONS À NEIGE	1 922.40 \$
1624	P.L.T.M.A. INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	1 627.48 \$
1626	UN VÉLO UNE VILLE	SUBV. VÉLO (1 DE 3)	7 128.45 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1413 AU #1428
 CHÈQUES #1461 AU #1550
 SAUF #1542
 CHÈQUES #1564 AU #1602
 CHÈQUES #1606 AU #1607
 CHÈQUES #1610 AU #1673
 SAUF #1620, #1625

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
1627	CITOYEN	REMBOURSEMENT ZUMBA	109.00 \$
1628	ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES	ACTIVITÉS HIVERS 2014	1 446.16 \$
1629	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MAINTIEN D'INVENTAIRE JANVIER 2014 (1 DE 12), MODERNISATION SE TERMINANT LE 30 JANVIER 2014, CONTRAT CLASSEMENT - ARCHIVES BASE DE DONNÉES ULTIMA 2014 ET AJUST. FACTURE RIVIÈRE ST-CHARLES	16 267.15 \$
1630	CITOYEN	REMBOURSEMENT YOGA	101.00 \$
1631	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOS	FRAIS D'ASSOCIATION POUR 2014 ET FRAIS D'EXPLOITATION JANVIER/FÉVRIER/MARS 2014 (1 DE 4)	18 379.97 \$
1632	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	47.14 \$
1633	VILLE DE BOUCHERVILLE	LOCATION HEURES DE GLACE (1 DE 4) HOCKEY MINEUR	2 850.00 \$
1634	RÉSIDENTENCE FLORENTINE DANSEREAU	COURS CONDITIONNEMENT PHYSIQUE 13, 20, 27 NOV., 11 ET 18 DÉCEMBRE 2013	160.00 \$
1635	ISABELLE BOISSEAU	ACHAT BUTS DE HOCKEY - LOISIRS	367.88 \$
1639	LOGICIELS SPORT-PLUS INC.	FRAIS MENSUELS 1 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013	189.61 \$
1640	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DE TRANSPORT	41.35 \$
1641	CLAUDE BOIVIN	DÎNER FORMATION FIHOQ, ACHAT AMPOULES, PIÈCES VOIRIE ET CRÉDIT APPEL NATIONAL (JUILLET À JANVIER 2014)	28.06 \$
1642	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FORMATION STABILISATION DES RIVES J-C BRUNELLE (MEMBRE)	304.68 \$
1643	PRUDENT MESURES D'URGENCE & SÉCURITÉ	ACCOMPAGNEMENT EN SÉCURITÉ CIVILE 15 JANVIER 2014	925.83 \$
1644	SOFTINFO	RECONFIGURATION POSTE INFORMATIQUE CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	109.23 \$
1645	MUNICIPALITÉ ST-MARC-SUR-RICHELIEU	SERVICE DE RÉCUPÉRATION ET D'ORDURES ANNUEL 2014 (7 RÉSIDENTS)	1 470.00 \$
1646	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CONTRAT SERVICE EMERGENSYS 1 ^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2014 ET FACTURES DE SOGEMYR INFORMATIQUE SÉCURITÉ INCENDIE	706.45 \$
1648	CLEARTECH INDUSTRIES INC.	POMPE DOSEUSE SULFATE FERRIQUE	3 714.88 \$
1649	JP TRANSPORT PIGEON INC.	SEL	2 742.84 \$
1650	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	MISE À JOUR ÉLECTION RÉFÉRENDIAIRE MUNICIPALE	181.80 \$
1651	MR MUSTANG INC.	ENTRETIEN VÉHICULE	810.57 \$
1652	ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE	106.35 \$
1653	STEPH MUSIQUE INC.	ÉQUIPEMENTS SONORISATION RÉCRÉATIFS	110.37 \$
1654	IMPRIMERIE DENIS BLANCHETTE ENR.	IMPRESSION LE REFLÈT FÉVRIER/MARS/AVRIL/MAI/JUIN 2014	1 242.63 \$
1655	S.T.R. MICRO	ORDINATEUR INTEL DH87RL ET ENTRETIEN INFORMATIQUE CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	1 778.94 \$
1656	CITOYEN	REMBOURSEMENT KATAG	31.00 \$
1657	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE JANVIER 2014 (1 DE 12)	16 181.42 \$
1658	EBSCO CANADA LTÉE	PÉRIODIQUES - BIBLIO	3.89 \$
1659	CADRES VERBEC INC.	ENCADREMENT REPRODUCTION " CHALOUPPE VERCHÈRES"	80.08 \$
1660	BIBLIOTHÈQUE PAUL-O.-TRÉPANIÉ	COTISATION 2014	40.00 \$
1661	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	104.13 \$
1663	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 14 DÉCEMBRE 2013 POUR LE 41 CALIXA-LAVALLÉE	525.00 \$
1664	VÉHICULES D'URGENCE CARL THIBAUT	COMPRESSEUR HYDRAULIQUE POUR L'ÉCHELLE PROTECTION INCENDIE	3 073.05 \$
1665	BOUTIQUE TACK ENR.	MATÉRIEL YOGA (FACTURÉ)	269.04 \$
1666	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	HONORAIRES (PARC-054) PISTE CYCLABLE R. JARRET À P-BOISSEAU	2 425.97 \$
1667	COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES	REMBOURSEMENT TAXES POUR UN CITOYEN - ENCAISSÉ	500.00 \$
1668	MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES	ACHAT BILLETS (10) GALA DE LUTTE 22/02/2014	100.00 \$
1669	S.T.R. MICRO	ENTRETIEN INFORMATIQUE BIBLIO	34.48 \$
1670	POMPIER	FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER #1	55.86 \$
1671	PG SOLUTIONS INC.	FORMATION T4, T4A, RELEVÉ 1 LE 21/01/2014 ET RÉINSTALLATION PG SOLUTION POSTE SALLE DU CONSEIL	459.90 \$
1672	ANDRÉ LAROUCHE	REMBOURSEMENT PIÈCES VÉHICULE PROTECTION INCENDIE	86.05 \$
1673	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE VERCHÈRES	SUBVENTION CLUB SOCIAL	3 500.00 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER)	4 161.30 \$
		SALAIRES	70 583.93 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	25 045.94 \$
		TOTAL:	739 161.68 \$
	RÈGLEMENT 457-2011 USINE DE FILTRATION		
1647	MONTY ARCHITECTE	HONORAIRES	344.93 \$

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 janvier 2014

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 1498 (1 DE 2)
 CHÈQUE # 1514, #1515 (1 DE 3)

#1522 DÉCALAGE DE NUMÉRO

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1413 AU #1428
CHÈQUES #1461 AU #1550
SAUF #1542
CHÈQUES #1564 AU #1602
CHÈQUES #1606 AU #1607
CHÈQUES #1610 AU #1673
SAUF #1620, #1625

Numéro chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE
		#1529, #1530, #1531 MAUVAIS MONTANTS
		#1536 MAUVAIS NOMS
	CHÈQUES ANNULÉS	#1601, #1602 DÉCALAGE DE NUMÉRO
		#1614, #1615 DÉCALAGE DE NUMÉRO
		#1636, #1637 DÉCALAGE DE NUMÉRO

CHÈQUE #1582 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1582 AU #1584
CHÈQUE #1586 EST LA SOMME DES CHÈQUES #1586 AU #1593